

Affaire suivie par :
Florian DEYNES
Directeur
Tél : 04 67 86 68 08
Mél : ce.0340640l@ac-montpellier.fr
Rue du Thym
34160 Restinclières

Procès-verbal du conseil d'école n°1

Vendredi 07 novembre 2025

PRÉSENCES

Équipe enseignante	Représentant de la mairie	Représentants des parents d'élèves
Mme COUMANS, adjointe Mme MARTEL, adjointe Mme PORTALIER, adjointe Mme BLAQUIERE, adjointe Mme GARDEAU, adjointe Mme CAVALIER, adjointe Mme CARRERAS, adjointe Mme GAY, adjointe Mme DAYET, adjointe Mme PAECH, adjointe Mme KOPP, adjointe M. GEYNET, adjoint M. VIDAL, titulaire remplaçant M. DEYNES, directeur	Mme GUYOTOT, DGS M. BALAZUN, Maire	Mme GERFAUD-VALENTIN, (titulaire) Mme BIDEAU (titulaire) Mme REYNAUD (titulaire) Mme VERON (titulaire) M. VILLAC (titulaire) Mme METAIS-SPINELLI (titulaire) Mme GURZONI (titulaire) Mme ROUSSELIN (titulaire) Mme LAUR (titulaire) Mme GARCIA (suppléante)

Mme ALIART, Inspectrice de l'Éducation Nationale

Présents invités : M. DRUT, responsable périscolaire ; Mme RICCI, RASED maître E

Absents : M. BARBIER, titulaire remplaçant ; Mme LAPERSE, titulaire remplaçante ; Mme PERIE, adjointe ; Mme FERARY, adjointe ; Mme ROQUES-MEYNIER, adjointe, Mme ROUXEL, adjointe, Mme BERTON, chargée des affaires scolaires

INTRODUCTION

- Présentation des membres
- Désignation du secrétaire de séance : REYNAUD Séverine
- Établissement et vote du règlement intérieur du conseil d'école.

POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté.

1. VIE SCOLAIRE

1.1 Fonctionnement de l'école

- Calendrier scolaire

Vacances de la Toussaint	Vacances de Noël	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Vacances d'été
Fin des cours : samedi 18 octobre Jour de reprise : lundi 3 novembre	Fin des cours : samedi 20 décembre Jour de reprise : lundi 5 janvier	Fin des cours : samedi 21 février Jour de reprise : lundi 9 mars	Fin des cours : samedi 18 avril Jour de reprise : lundi 4 mai	Fin des cours : samedi 4 juillet

Jours fériés : mardi 11 novembre 2025 – lundi 6 avril 2026 – vendredi 8 mai 2026 – jeudi 14 mai 2026 – lundi 25 mai 2026.

Les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026.

- Bilan de rentrée

Sept enseignantes ont quitté l'équipe enseignante : Mme BECK, Mme MARCHAND, Mme PUJOL, Mme HEISER, Mme BERNARD et Mme BLANC (complément de Mme KOPP), Mme GUYON-VENET.

Six nouvelles enseignantes rejoignent l'équipe : Mme GARDEAU (MS-GS), Mme PAECH (CE1-CE2), Mme FERARY (CM1- CM2), Mme GAY (CP-CE1), Mme CAVALIER (complément de Mme PERIE, Mme PORTALIER et Mme GARDEAU), Mme ROUXEL (complément de Mme GAY et Mme FERARY) et Mme LAPERSE (titulaire remplaçante).

329 élèves sont inscrits à l'école.

39 élèves de PS ont rejoint l'école et 44 élèves de CM2 sont passés au collège.

Un accueil spécifique a été prévu pour les élèves de Petite Section (premier jour avec la moitié des effectifs des élèves de PS par classe pendant environ une heure).

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur n'a pas été modifié, ce règlement ne se substitue pas au règlement départemental.

Etablissement et vote du règlement intérieur :

POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.2 Relation école – familles

- Elections des représentants de parents d'élèves

Vote réalisé par correspondance uniquement.

Comme l'année dernière, les consignes de vote sont comprises avec seulement 3 bulletins nuls ou blancs.

491 inscrits - 253 votants – 250 suffrages exprimés

Taux de participation en baisse avec 51,53% contre 53,55% l'année dernière.

Une seule liste candidate portée par l'APE Les Petits Rasclots qui obtient les 14 sièges.

La liste des personnes élues est la suivante :

Titulaires : Mme GERFAUD-VALENTIN ; Mme REYNAUD ; Mme GURZONI ; Mme LAUR ; Mme ROUSSELIN ; Mme BOUCHARDY ; Mme METAIS-SPINELLI ; M. VILLAC ; Mme ENDELIN ; Mme HOLBACH ; Mme BIDEAU ; Mme VERON ; M. DELBECQ ; Mme BOUVIER.

Suppléant(e)s : Mme GOMEZ ; Mme GARCIA ; Mme LEFLAIVE ; M. GERFAUD-VALENTIN ; Mme DRIOUECH ; Mme HOCINE.

- Livret scolaire unique.

Les élèves du CP au CM2 possèdent un Livret Scolaire Unique. Il sera complété par les enseignants deux fois par an (début février et début juillet). Prochainement, le directeur va lancer des notifications pour consulter ce LSU. Le directeur invite les parents à se connecter, à consulter, télécharger et signer ce dernier. Les parents qui ont renseigné leur adresse mail en début d'année scolaire recevront une notification et les parents qui n'ont pas souhaité transmettre leur adresse mail recevront un document papier.

- Carnet de Suivi des Apprentissages

Les élèves de maternelle possèdent un carnet de suivi des apprentissages. Complété au fil de l'année scolaire, il sera présenté aux parents deux fois par an. Une fiche de synthèse des acquis attendus en fin de grande section sera également présentée aux parents, elle devra être signée et ramenée à l'école.

- Rencontres parents-enseignants

Des réunions ou des entretiens sont proposés selon les besoins. Les parents peuvent solliciter les enseignants via l'ENT ou le cahier de liaison. Pour rencontrer le directeur ils peuvent téléphoner à l'école, laisser un message sur l'ENT ou via le courriel de l'école.

1.3 Périscolaire, restauration scolaire

L'équipe périscolaire est composée au total de 24 agents dont 6 ATSEM.

Quelques modifications avec 4 départs et 5 arrivées.

Les horaires et le système de tarification sont inchangés.

Pour rappel, il est important d'inscrire son enfant en garderie (possibilité d'inscrire jusqu'à la veille pour le lendemain), qu'il soit facturé au forfait ou non. Majoration de 0.70 € en cas de non-inscription.

Suite à la demande des parents un mail de rappel est fait pendant la première semaine des vacances pour les inscriptions.

Le repas en cantine se réserve désormais **minimum 7 jours** avant la date prévue d'inscription.

En dessous de ce délai de 7 jours, vous devez contacter le service périscolaire au 06 66 05 21 51.

Dans ce cas, le service de restauration ne garantit pas de pouvoir servir la totalité du repas (portions individuelles) aux enfants non prévus en cantine.

Il est donc très important de bien réserver les repas sur le portail citoyen.

- En maternelle :

Les classes de Mme COUMANS, les PS/MS de Mme PORTALIER, les PS de Mme PERIE et Mme MARTEL mangent au premier service. Les autres enfants passent à table vers 12h45.

- Côté élémentaire :

Les services sont différents chaque jour afin de privilégier l'entraide, la bienveillance etc...

Une meilleure cohésion de groupe est constatée en mélangeant les niveaux de classe.

Une exception est faite concernant les CP de Mme BLAQUIERE qui mangent automatiquement au deuxième service et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. En effet cette classe sort à 12H00 tandis que les élémentaires sortent à 11H50.

Dans la cour, un programme d'activité est mis en place. Des activités calmes, sportives, créatives ou libres sont proposées chaque jour. Les enfants ont la possibilité de se positionner sur l'atelier de leur choix en fonction de leurs envies. Ce fonctionnement permet de rendre l'enfant acteur et de lui permettre d'avoir la notion de choix sur le temps méridien. Lorsque le temps le permet, les enfants profitent du stade, du parc et des espaces à proximité.

- Projets :

Le projet solidaire des « boîtes de Noël pour les plus démunis » est reconduit aux alentours de novembre, décembre 2025.

Un projet autour de plantations de fleurs, jardin, récupération de l'eau, compost, va voir le jour en collaboration avec certains enseignants.

Un projet « semaine de la parentalité » sur les garderies du soir est prévu pour le mois de Mai 2026.

Une réflexion est en cours pour un projet commun sur un événement en fin d'année scolaire.

2. VIE PÉDAGOGIQUE

2.1 Effectifs et structure pédagogique

Classes	Enseignantes	Effectif	Classes	Enseignantes	Effectif
PS-MS	Mme COUMANS	12 / 12 = 24	CP-CE1	Mme GAY / Mme ROUXEL	6 / 15 = 21
PS-MS	Mme PORTALIER / Mme CAVALIER	12 / 12 = 24	CE1	Mme DAYET	23
PS- MS-GS	Mme MARTEL	7 / 8 / 9 = 24	CE1-CE2	Mme PAECH	9 / 13 = 22
PS-GS	Mme PERIE / Mme CAVALIER	10 / 14 = 24	CE2	Mme ROQUES- MEYNIER	23
MS-GS	Mme GARDEAU / Mme CAVALIER	11 / 13 = 24	CM1	Mme KOPP	26
GS-CP	Mme BLAQUIERE	8 / 13 = 21	CM1-CM2	Mme FERARY/ Mme ROUXEL	16 / 8 = 24
CP	Mme CARRERAS	23	CM2	M. GEYNET	25
TOTAL : 327 élèves					

Concernant les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2026-2027, 33 CM2 devraient quitter l'école. Au niveau des arrivées, selon les statistiques INSEE et les chiffres communiqués par la Mairie, 30 PS devraient arriver.

2.2 Projet pédagogique et activités éducatives

2.2.1 Evaluations nationales du CP au CM2.

Les évaluations nationales se sont déroulées du 8 au 19 septembre.

Les résultats individuels ont été présentés aux parents.

Une première analyse a été réalisée en conseil de cycle afin d'identifier les difficultés rencontrées par les élèves et de déterminer les aides à leur apporter.

Les résultats globaux de l'école, en comparaison avec ceux de la circonscription, du département et de l'académie, sont en cours de traitement par le directeur.

Une deuxième lecture sera effectuée ultérieurement afin d'identifier d'éventuelles actions à mettre en place à l'échelle de l'école.

2.2.2 Projets par classe

CLASSE	PROJETS MENES EN PREMIERE PERIODE (septembre - octobre)
PS MS - Mme COUMANS	- Fruits du matin - Chorale – Chaussons – Moment déguisé - Anniversaires
PS MS - Mme PORTALIER et Mme CAVALIER	- Fruits du matin - Bibliothèque – Chorale – Moment déguisé - Anniversaires
PS GS - Mme PERIE et Mme CAVALIER	- Fruits du matin - Bibliothèque – Chorale – Moment déguisé - Chaussons - Cuisine
PS MS GS - Mme MARTEL	- Bibliothèque – Ecole dehors - Anniversaires - Moment déguisé – Chorale
MS GS - Mme GARDEAU et Mme CAVALIER	- Fruits du matin - Bibliothèque – Chorale – Moment déguisé – Anniversaires – Chaussons
GS CP Mme BLAQUIERE	- Fruits du matin – Bibliothèque - Chorale pour les GS - Cycle piscine pour les CP – Projet annuel autour des contes avec les CP de Mme CARRERAS
CP Mme CARRERAS	- Bibliothèque - Anniversaires presque zéro déchet - Cycle piscine – Projet autour des contes avec les GS-CP
CP-CE1 - Mme GAY et Mme ROUXEL	- Bibliothèque – Anniversaires - Cycle piscine – Semaine du goût
CE1 Mme DAYET	- Bibliothèque - Anniversaires presque zéro déchet - Cycle piscine – Ecole dehors – Intervention de Elsa SCHELLHASE-MONTEIRO pour l'écriture du livre de la classe
CE1 CE2 Mme PAECH	- Bibliothèque – Anniversaires - Cycle piscine
CE2 Mme ROQUES-MEYNIER	- Journée au Domaine de Pierresvives : visite guidée du bâtiment, atelier Lego, festival du film de voyage et d'aventure : 2 films : le poster et Lyon-Istanbul en vélo - Bibliothèque - Anniversaire presque zéro déchet
CM1 Mme KOPP	- Bibliothèque : lecture partagée et emprunt de livres - Préparation à la journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre. - Apprendre à résoudre les conflits : résolution autonome de conflit avec la pratique des messages clairs et résolution collective au sein du conseil des élèves. - Participation à la vie collective : au sein du conseil des élèves, échanger, proposer, débattre, voter pour améliorer la vie de sa classe. - Début du projet autour de la mythologie grecque : lecture des aventures d'Ulysse
CM1-CM2 - Mme FERRARY et Mme ROUXEL	- Bibliothèque : lecture partagée et emprunt de livres - Préparation à la journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre. - Résolution de conflits : pratique des messages clairs - Participation à la vie collective : au sein du conseil des élèves, échanger, proposer, débattre, voter pour améliorer la vie de sa classe.

CLASSE	PROJETS MENES EN PREMIERE PERIODE (septembre - octobre)
CM2 M GEYNET	<ul style="list-style-type: none"> - Bibliothèque : lecture partagée et emprunt de livres - Préparation à la journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre. - Apprendre à résoudre les conflits : résolution autonome de conflit avec la pratique des messages clairs et résolution collective au sein du conseil des élèves. - Participation à la vie collective : au sein du conseil des élèves, échanger, proposer, débattre, voter pour améliorer la vie de sa classe.
Classes élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de coins sportifs dans la cour de récréation pour favoriser l'activité physique quotidienne : balle américaine, cerceaux, élastiques et cordes à sauter, basket-ball ... Nettoyage de la cour – ramassage des déchets Jardin en permaculture en coopération avec le centre de loisirs et le périscolaire Programme phare et équipe bien-être
Ecole	Circulation du kit d'aide à la concentration dans la majorité des classes.

2.2.3 Programme pHARe :

Dans une logique de gestion et de prévention de harcèlement, le programme pHARe continue du CP au CM2 (cf. PV du Conseil Ecole du mardi 27 juin 2023). L'équipe enseignante, ainsi que le responsable du périscolaire ont été sensibilisés à ce programme. Des personnes volontaires de l'école constituent une équipe « bien-être », chargée de la prise en charge des situations de harcèlement. Cette équipe peut s'agrandir au fil du temps et varie d'une année sur l'autre.

Le protocole de traitement des situations est établi. A noter que les parents de l'enfant harceleur ne seront pas forcément informés de la situation, l'école se donnant 15 jours pour régler la situation.

Pour rappel, les parents jouent un rôle déterminant dans le repérage des situations de harcèlement et doivent les signaler. Des interventions sont prévues dans les classes afin de sensibiliser les élèves.

L'an dernier, moins de 10 situations conflictuelles ont été traitées et toutes ont été solutionnées par l'équipe bien-être et n'ont pas nécessité de sanction du directeur.

A noter que l'organisation en plusieurs services de récréation contribue à réduire les situations problématiques : avec moins d'enfants présents simultanément dans la cour, les élèves ont plus d'espace pour bouger et la surveillance est facilitée.

2.3 Parcours de l'élève

En attendant les consignes d'un éventuel nouveau projet d'école, des actions continuent d'être menées notamment au niveau des Parcours citoyens, du Parcours d'Education Artistique et Culturelle et du Parcours santé des élèves : conseils d'élèves – jeux de cour par les élèves – réorganisation des temps d'accueil – projet développement durable – projet fruits partagés le matin en maternelle – projet théâtre – messages clairs – classe découverte ...

2.4 Aides, élèves à besoins éducatifs particuliers

- APC – PPRE – PAI - PPS

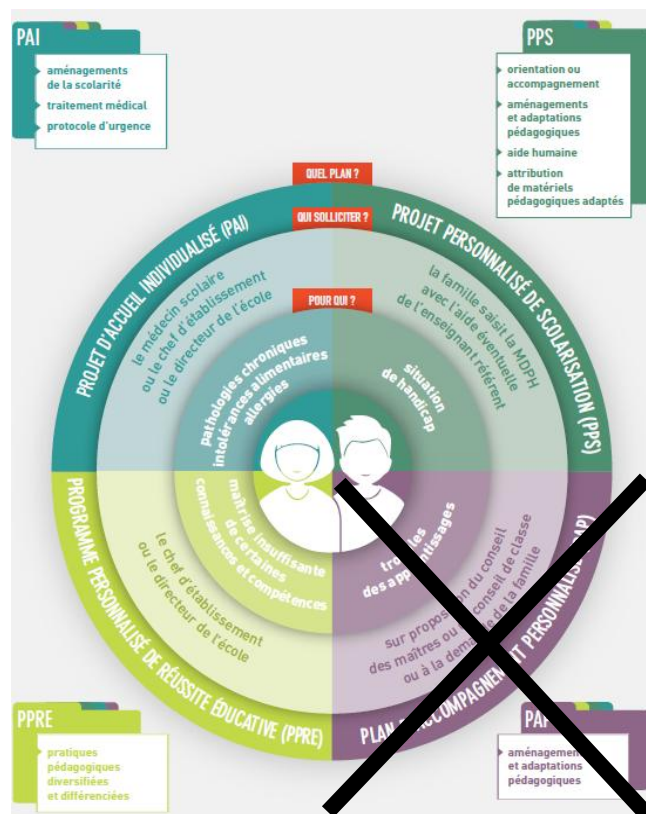
Pour les élèves présentant des difficultés scolaires, certains leviers peuvent être activés.

Tout d'abord les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont organisées au sein de l'école (voir tableau en annexe pour l'organisation au sein de l'école).

Pour les élèves qui présentent une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences, des PPRE peuvent être proposés. Ils s'étendent sur une période définie et visent des objectifs précis.

Pour les élèves présentant des pathologies chroniques, des intolérances ou des allergies, il est nécessaire de mettre en place un PAI validé par le médecin scolaire ou PMI. Les parents doivent prendre contact avec le directeur pour sa mise en place.

Pour les élèves dont la situation relève d'une situation de handicap, un PPS peut être mis en place. La famille doit saisir la MDPH (ou MDA) avec l'aide de l'enseignant référent.



- Accompagnantes des élèves en situation de Handicap (AESH)

L'école compte 15 élèves notifiés et bénéficie de la présence de 4 AESH pour un total de 96 heures.

Tous les élèves notifiés bénéficient de la présence d'une AESH avec un nombre d'heures variable.

7 élèves sont en attente d'une réponse de la MDA.

- Stages de réussite (pendant les vacances scolaires)

Mme MARTEL a conduit un stage de réussite en fin d'été pour les anciens élèves de CM1 et CM2.

Ce stage s'est déroulé sur 4 matinées de la dernière semaine des vacances et visait des compétences en français et mathématiques.

Mme MARTEL a proposé un nouveau stage lors des vacances d'octobre pour des élèves de CE1 ou de CE2. Ce dernier a été annulé faute de candidats, un minimum de 5 élèves étant nécessaire.

- RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

A l'école, certains enfants peuvent avoir des difficultés dans leurs apprentissages (langage, lecture, maths...) ou d'adaptation dans la collectivité scolaire (comportement, socialisation, intégration...) Le réseau d'aide est composé de personnels spécialisés. Il a pour objectif de prévenir au mieux l'ensemble de ces grandes difficultés, et de favoriser le bien-être à l'école. Dans son école, l'enfant en difficulté peut être aidé sur son temps scolaire par la psychologue ou l'enseignante spécialisée. Les aides se déroulent dans les locaux scolaires et sont sans frais pour les familles. Les interventions individuelles de la psychologue sont soumises à l'accord écrit des parents ou représentants légaux.

A l'école, les aides proposées ne se substituent pas à des soins thérapeutiques (suivi psychologique) ; la psychologue à l'école peut accompagner les familles vers cette démarche.

Deux possibilités d'intervention :

- A l'école, l'enseignant de la classe remarque des difficultés : instabilité, grande timidité, maladroitness, problèmes de langage ou d'apprentissages, difficultés d'adaptation à la classe ou au groupe.... Si ces manifestations persistent malgré l'aide apportée en classe, il en parle au RASED et en informe les parents.

- La famille peut également solliciter directement l'aide du réseau.

Psychologue EN : CORNET Fabienne

Adresse mail : Fabienne.Cornet@ac-montpellier.fr – Téléphone : 06 38 42 07 16

Enseignante spécialisée : RICCI Christine

Adresse mail : Christine.Ricci@ac-montpellier.fr

- Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est maintenue. Il s'agit d'un service communal, payant et financé en partie par la Mairie. Deux enseignantes volontaires de l'école sont en charge d'un groupe. Les groupes sont de maximum 15 élèves. Les inscriptions se font via le portail famille.

L'aide s'adresse aux élèves du CE1 au CM2, deux fois par semaine (lundi, jeudi) de 17h15 à 18h (soit 60 places par semaine).

3. SANTÉ, SÉCURITÉ, ÉQUIPEMENTS

3.1 Santé des élèves

PMI et médecine scolaire :

Pour les élèves de Petite et Moyenne Sections, les sujets de santé relèvent de la PMI.

Le médecin Claire FRITZ suit les élèves de notre école (STS Jacou-Castries).

Pour les élèves de la Grande section au CM2, les sujets de santé relèvent du CMS de Lunel. Le médecin Mélika EL YOUNSI est affecté sur notre secteur (tél : 04 99 63 01 49 - cms34.lunel@ac-montpellier.fr).

3.2 Sécurité

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 29-09-2025. En environ 4 minutes les élèves étaient rassemblés et comptabilisés sur les parkings (en contrebas de l'école au niveau des containers et près du centre médical).

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été actualisé.

Un exercice attentat intrusion a été réalisé le 03-10-2025. De manière globale l'exercice s'est bien déroulé. Quelques ajustements sont prévus au niveau matériel et sur les réflexes à adopter (levée de doute, fin d'exercice ...).

Un exercice a été réalisé pour la première fois sur le temps de cantine. Un autre aura lieu prochainement sur le temps de garderie du soir.

3.3 Entretien et travaux

L'équipe enseignante remercie la Mairie, Cyril et Serge, pour l'ensemble des travaux réalisés (notamment pour la rénovation des toits, aménagement autour des arbres côté maternelle, la pose d'un récupérateur d'eau, le mur de la classe 11, climatisation dans le bureau de direction ...). Nous remercions également grandement la Mairie pour le budget alloué à l'école pour le matériel scolaire. Désormais il s'agit d'un montant de 18000 € par an et ce même si le nombre d'élèves varie.

Ci-dessous, la liste des demandes en cours :

- Dans la même optique, serait-il possible d'envisager un aménagement du « rond-point » dans la cour de l'élémentaire pour éviter que les élèves jouent avec la terre / la boue ? Proposition de l'équipe enseignante, monter la structure existante de 2 ou 3 rangs de parpaings et remplir de terre pour y faire des plantations. Un projet potager est en cours est-il possible de savoir si cela peut

aboutir ?

- Il y a des morceaux de ferraille visibles dans la cour de récréation.
- Plusieurs menuiseries fatiguent. Leur remplacement est-il toujours prévu pour cet été ? La Mairie indique que ces travaux feront l'objet d'un vote au prochain budget, en avril.
- Changer les faux-plafonds classe de Mmes ROQUES-MEYNIER et DAYET
- Changer les vidéoprojecteurs Mmes CARRERAS, KOPP et ROQUES-MEYNIER

4. COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Mme ROQUES-MEYNIER se charge à nouveau de la tenue des comptes de cette année.

Le quitus validant les comptes de l'exercice 2024-2025 a été signé le 10 octobre 2025 par les représentants des parents d'élèves élus et les enseignants. L'exercice s'est clôturé sur un solde créditeur de 651 €.

Pour l'exercice 2025-2026, le budget prévisionnel est organisé de la façon suivante :

- 4900 € soit 350 € par classe sont prévus pour l'achat de matériel permettant la réalisation de type anniversaires, équipement, bibliothèque, matériel fêtes des mères/pères, achats de graines, loupes ...
- 10600 € soit 800 € par classe sont prévus pour le financement de projets de plus grande ampleur (théâtre, danse, sorties ...).
- 400 € pour l'achat de livres de Noël.
- 200 € d'assurance pour l'année scolaire.
- 160 € de frais bancaires pour l'année scolaire.
- 1000 € pour l'achat de matériel de sport
- 50 € pour la fête des élèves
- 1750 € pour la classe découverte.

Soit un total d'environ 19000€.

Au niveau des recettes, l'école compte sur :

- l'APE, qui a récemment fait un virement de 5000 € (grands remerciements de l'équipe enseignante)
- les dons des parents réalisés en début d'année (12 €, 24 € ou somme libre) : environ 3500 €
- la subvention Mairie : 3500 € (déjà versée)
- la vente des photographies de classe et produits divers : 2283 €

Soit un total d'environ 14200€.

Ce budget amènerait à un déficit de 4800 € laissant un solde créditeur d'environ 7000 €.

5. QUESTIONS DIVERSES

Des parents d'élèves de petite section souhaitent remercier sincèrement les enseignantes et les ATSEM pour leur investissement et leur bienveillance durant ces premières semaines d'école. Leur disponibilité et leur attention ont beaucoup compté pour que cette première rentrée se déroule au mieux pour les enfants. De nombreux parents se disent très contents de l'école, et certains, dont les enfants sont désormais au collège, réalisent encore davantage à quel point l'équipe de Restinclières est engagée et soucieuse du bien-être des élèves.

Question 1 :

Depuis la mise en place des réglementations RGPD, les parents n'ont plus la possibilité de prendre des photos ou des vidéos lors des événements festifs ou sportifs (cross, chorale ...). Serait-il envisageable de mettre en place une solution encadrée, par exemple en désignant un parent volontaire pour chaque événement, chargé de prendre les photos et de les transmettre à l'école pour un partage sécurisé avec les familles ? Cela permettrait de conserver des souvenirs collectifs tout en respectant la réglementation, et d'éviter que cette responsabilité repose sur les enseignants.

Tout d'abord, il faut rappeler que la prise et la transmission de photos ou vidéos représentent un temps supplémentaire et une responsabilité pour les enseignants. Ces partages restent un "plus", réalisés quand cela est possible, mais ils ne peuvent pas être systématisés.

L'équipe enseignante remercie cependant les parents d'élèves pour cette proposition qu'elle va étudier. Cependant, cette gestion nécessite plusieurs ajustements et soulève plusieurs problèmes de gestion qu'il faut anticiper.

- Qui va trier les centaines de photographies ?
- Comment contrôler et identifier si les élèves ont les autorisations de diffusion à l'échelle de l'école ?
- Sur quel appareil ? Comment être sûr que le parent ne diffusera pas ?

L'équipe enseignante souhaite donc se laisser un temps de réflexion. Elle souhaite étudier plus précisément la faisabilité d'un dispositif à la fois respectueux du cadre réglementaire et réaliste dans sa mise en œuvre pour tous.

Question 2 :

Le dispositif actuel de remise et de restitution des évaluations nationales peut parfois poser un problème de confidentialité, certaines conversations concernant d'autres élèves pouvant être entendues. Serait-il possible que cette question de confidentialité soit prise en compte dès l'invitation adressée aux familles, en précisant qu'il est possible soit de participer au dispositif collectif actuel, soit de demander un temps d'échange individuel avec l'enseignant pour celles et ceux qui le souhaitent ?

L'équipe enseignante prend note de la remarque et s'adaptera pour l'an prochain, notamment en utilisant les salles d'ateliers pour aborder les questions plus confidentielles.

Question 3 :

Quelques parents ont été surpris et déstabilisés d'apprendre que les élèves de CP sortent en autonomie à la fin de la journée (et à la pause méridienne), bien que cela figure dans les règlements intérieurs de l'école et du périscolaire.

Cette organisation questionne et inquiète certains parents, notamment en début d'année.

Plus largement, les différences de fonctionnement entre la maternelle et l'élémentaire ne sont pas toujours bien connues, ce qui peut désorienter certaines familles (par exemple : la disparition du goûter en classe ou le fait de ne plus accompagner son enfant jusqu'à la salle de classe).

Serait-il possible d'envisager la mise en place d'une note d'information entre la fin de la grande section et l'entrée au CP, afin d'aider les familles à mieux anticiper ces changements ?

Comme indiqué dans la question, ces modalités figurent déjà dans le règlement intérieur de l'école – document inchangé depuis plusieurs années, disponible sur l'ENT et transmis chaque année aux

familles. Elles sont également précisées dans le règlement du périscolaire, dont la signature est obligatoire pour toute inscription, ainsi que rappelées lors des réunions de rentrée.

Le directeur ne voit donc pas la nécessité d'une communication supplémentaire, qui risquerait de ne pas être davantage consultée.

Cependant, il prend note de la remarque et prévoit d'ajouter des informations dans la note de rentrée, qu'il accompagnera du règlement intérieur, et invite les familles à en prendre pleinement connaissance.

Question 4 :

Actuellement, le directeur n'est joignable que sur la ligne fixe de l'école, dont la portée limitée ne permet pas de l'utiliser ailleurs que dans son bureau. Or, ses missions l'amènent régulièrement à se déplacer dans les différents espaces de l'école. Serait-il envisageable de doter la direction d'un téléphone portable professionnel, à l'image de ce qui existe déjà pour le responsable du périscolaire, afin de faciliter la réactivité et la communication en cas de besoin?

La Mairie indique qu'elle ne prévoit pas d'équiper le directeur d'un téléphone portable professionnel, celui-ci n'étant pas un agent communal mais un personnel de l'Éducation Nationale. Elle rappelle également que les abonnements souscrits par une collectivité entraînent un coût nettement supérieur à ceux proposés aux particuliers.

Question 5 :

Des parents ont constaté plusieurs modifications de menus depuis la rentrée, avec parfois des plats de substitution de qualité moindre (par exemple du jambon à la place d'un sauté de bœuf). De plus, il semble que certains enfants, selon qu'ils déjeunent au premier ou au deuxième service, ne mangent pas toujours la même chose. Cela soulève la question de savoir si tous les enfants bénéficient bien du menu prévu initialement.

Pourrait-on savoir comment sont décidées et gérées ces adaptations ? Les parents peuvent-ils être informés de ces changements ?

La Mairie indique que les modifications de menus interviennent le plus souvent en raison de défauts d'approvisionnement. Dans ce cas, l'information est transmise assez tardivement, généralement la veille ou le matin même. Lorsque les changements sont connus plus en amont, les menus affichés sont alors mis à jour en conséquence. Les ajustements sont systématiquement reportés sur les panneaux d'affichage de l'école.

La Mairie précise également que, lorsque le plat de substitution est de qualité jugée moindre que le plat initialement prévu, le prestataire s'engage à « rééquilibrer » sur un autre repas de la semaine, en proposant un menu de qualité supérieure à celui initialement planifié. Depuis la rentrée, il y a d'ailleurs eu plusieurs adaptations liées à la distinction entre produits bio et non bio.

Ces sujets sont suivis dans le cadre d'un groupe d'échange WhatsApp (incluant un agent du laboratoire, des élus et un représentant de parents d'élèves), ainsi qu'en réunion mensuelle. La prochaine réunion mensuelle est fixée au 17 novembre.

La Mairie rappelle enfin qu'un menu unique est servi chaque midi pour l'ensemble des enfants : il n'est donc pas possible qu'il y ait des différences de plats entre le premier et le deuxième service. Les éventuelles différences perçues peuvent tenir à la présentation, aux quantités servies ou à l'appétit des enfants, mais non au contenu du menu lui-même.

Les familles sont invitées à se référer aux affichages pour prendre connaissance des ajustements lorsqu'ils ont lieu. Les menus sont actuellement affichés côté élémentaire uniquement. Ils seront

désormais aussi affichés côté maternelle. L'Association des Parents d'Elèves signalera également la modification sur sa page Facebook lorsqu'elle en aura connaissance.

Question 6 :

Pourrait-on connaître les dates des réunions entre la Mairie et le prestataire, et envisager de nouveau la présence d'un représentant des parents d'élèves à ces échanges ?

Comme indiqué en réponse à la question précédente, la prochaine réunion avec le prestataire est programmée le 17 novembre. La Mairie invite les représentants des parents d'élèves à ajouter un ou deux parents supplémentaires au groupe d'échanges WhatsApp existant, les dates des réunions y étant systématiquement communiquées.

Question 7 :

Quelle est la date de fin de l'actuel marché public avec le prestataire de cantine ?

La Mairie indique que le marché public actuellement en cours avec le prestataire de restauration scolaire court jusqu'au 31 décembre 2026. Ce marché relève d'un appel d'offres lancé au niveau du SIVOM, la compétence « restauration scolaire » étant pilotée à ce niveau par le Maire du Crès.

Question 8 :

Les parents élus proposent de faire un courrier énumérant les sujets de leur mécontentement concernant la cantine au traiteur directement, pensez-vous que cela puisse être utile ?

La Mairie est d'accord pour qu'un courrier soit préparé par les représentants des parents d'élèves. Elle demande toutefois que ce courrier lui soit transmis en amont afin de pouvoir, le cas échéant, y ajouter des éléments complémentaires avant son envoi au prestataire.

Question 9 :

Il a été constaté que, par manque de place, des enfants de niveaux très différents déjeunent parfois ensemble (par exemple des CP avec des CM1). Bien que le brassage d'enfants d'âges différents puisse s'avérer positif, dans certains cas de jeunes enfants se retrouvent seuls à une table de grands. De plus, certains enfants d'un même niveau (par exemple la classe de CE2 et de CE1-CE2) ne semblent pas se rencontrer ce qui limite les échanges entre eux.

Serait-il possible de savoir comment l'organisation actuelle est pensée ? Les niveaux tournent-ils selon les jours ou les semaines ? L'objectif serait avant tout que chaque enfant puisse profiter d'un moment de repas serein, sans appréhension, et que la cantine reste un temps agréable pour tous.

Nicolas Drut, responsable du périscolaire, explique qu'il n'existe pas de rotation fixe des niveaux pour l'organisation des services. La répartition des élèves est ajustée quotidiennement en fonction des effectifs de chaque classe, à partir des fiches d'appel, afin d'assurer un équilibre entre les groupes.

Les enfants déjeunent par tables de six, ce format étant lié au conditionnement des repas. Cette contrainte peut parfois limiter la constitution de groupes entièrement homogènes en âge ou composés uniquement de camarades de classe. Lorsque cela est possible, une rotation est néanmoins recherchée pour permettre aux enfants d'un même niveau de déjeuner ensemble. Des exceptions peuvent être

faites, par exemple pour accueillir un septième enfant à une table afin d'éviter qu'il ne se retrouve seul. Lorsque les effectifs sont plus importants, les élèves sont répartis sur deux tables. Le moment d'arrivée des classes joue également un rôle : celles qui arrivent en dernier complètent parfois des tables déjà constituées.

Il est précisé que les enfants qui se sentent en difficulté ou insatisfaits de leur placement peuvent en faire part directement aux animateurs du périscolaire, afin que des ajustements puissent être envisagés. L'objectif reste que chaque enfant puisse bénéficier d'un temps de repas serein et agréable.

Question 10 :

À l'origine, des pénalités avaient été mises en place pour éviter que les enfants soient accueillis sans réservation. Cependant, dans les faits, elles pénalisent aussi les familles confrontées à un imprévu, qui se retrouvent à devoir payer jusqu'à 12 € le repas — parfois incomplet — en plus de la difficulté à anticiper une semaine à l'avance.

Serait-il possible d'envisager un assouplissement du dispositif pour les situations exceptionnelles ?

La Mairie indique que le dispositif de pénalités a permis de réduire significativement les manquements de réservation, même si certains subsistent. Elle rappelle toutefois qu'il est délicat de s'adapter aux imprévus, dans la mesure où les repas doivent être réservés au plus tard à J-7 auprès du prestataire. La Mairie précise que les pénalités facturées aux familles en cas de non-respect de ce délai correspondent aux pénalités appliquées à la Mairie par le prestataire de restauration.

Question 11 :

Les familles souhaiteraient également savoir à quoi sont destinés les montants perçus au titre des pénalités de retard pour la cantine ?

La Mairie précise que les montants perçus au titre des pénalités de retard sont exclusivement destinés à couvrir les pénalités qui lui sont elles-mêmes facturées par le prestataire de restauration. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une source de profit pour la collectivité.

Question 12 :

Certains parents suggèrent qu'une solution de repas « de secours » puisse être envisagée — par exemple des plats ou desserts à longue conservation (type raviolis en conserve, compotes...). Cela permettrait d'accueillir un enfant ajouté exceptionnellement au dernier moment, sans perturber l'organisation du service ni pénaliser les autres enfants. Cette option pourrait-elle être étudiée ?

La Mairie indique qu'il existe déjà des « repas tampons » (par exemple de grandes boîtes de raviolis) qui peuvent être utilisés en cas de problème sur la livraison générale des repas. En revanche, la mise en place systématique de repas de secours pour les inscriptions de dernière minute apparaît difficilement réalisable.

D'une part, l'enfant concerné se verrait servir un plat différent, préparé à part, ce qui pourrait créer une situation délicate vis-à-vis des autres enfants. D'autre part, les contraintes sanitaires et réglementaires sont très strictes : l'ensemble des repas doit pouvoir être tracé et contrôlé.

Il est précisé que, pour les inscriptions hors délai, des repas peuvent être commandés jusqu'à l'avant-veille auprès du prestataire, avec application des pénalités prévues.

Question 13 :

Est-il possible de renforcer la communication entre le personnel périscolaire et les familles lorsqu'un enfant semble en difficulté à la cantine ou à la garderie (par exemple, s'il ne mange pas plusieurs jours de suite ou manifeste un mal-être, pleure beaucoup...) ? Certains parents ont en effet découvert très tardivement que leur enfant pouvait pleurer pendant une grande partie du repas, ou l'heure de garderie, voire ne rien manger depuis plusieurs semaines.

Dans ces situations, serait-il possible que ces informations soient transmises aux familles, afin qu'elles puissent en prendre connaissance et chercher, avec l'équipe, des solutions pour améliorer le vécu de leur enfant ?

Le responsable du service périscolaire rappelle que le bien-être des enfants à la cantine et à la garderie fait l'objet d'une attention particulière depuis l'an dernier. L'équipe est sensibilisée à ces questions et veille déjà au suivi des situations particulières, notamment en cas de « bobos » ou de mal-être repéré chez un enfant.

Il reconnaît toutefois que la réactivité dans la transmission de certaines informations aux familles peut encore être améliorée. Un travail est en cours avec l'équipe pour renforcer ce suivi et favoriser une communication plus systématique et plus rapide avec les parents lorsque des difficultés sont observées de façon répétée, afin de pouvoir rechercher ensemble des solutions adaptées au bien-être de l'enfant.

Question 14 :

La question de la sécurité autour de l'école reste une préoccupation majeure, soulevée de manière récurrente par les familles depuis plusieurs années.

Malgré les échanges déjà menés, les parents commencent à s'interroger sur le calendrier réel de mise en œuvre des actions évoquées, certaines questions revenant d'année en année sans aboutir à des changements concrets.

Lors du dernier conseil d'école, il avait été indiqué qu'une réunion avec la Métropole devait se tenir au cours de l'été, avec la participation des représentants des parents d'élèves. À ce jour, aucune communication n'a été reçue à ce sujet.

Par ailleurs, bien que le parking ait été refait, ce que les usagers apprécient grandement, des problèmes de circulation et de stationnement persistent, notamment aux heures d'entrée et de sortie des classes. (Possibilité de marquage au sol ?).

Concernant plus spécifiquement la zone maternelle, il avait été mentionné lors du dernier conseil d'école qu'une solution pérenne serait mise en place pour la rentrée. À ce jour, aucun changement concret n'a été constaté.

Côté élémentaire, la circulation reste également problématique.

Ces constats amènent plusieurs questions :

- Où en sont les échanges avec la Métropole concernant l'aménagement de la voirie ?**
- Quelles actions complémentaires sont envisagées pour améliorer la sécurité et la fluidité aux abords de l'école ?**
- Quel est le calendrier de mise en œuvre des mesures prévues ?**

Enfin, s'il apparaît nécessaire d'approfondir ces points, nous proposons d'organiser une réunion dédiée à ce sujet, afin de discuter ensemble d'actions concrètes pour sécuriser durablement les abords de l'école.

La Mairie indique que le suivi du dossier d'aménagement de la voirie, qui relève de la compétence de la Métropole, a été fortement ralenti du fait de l'arrêt de travail de la personne en charge du sujet depuis le mois de mai. Une nouvelle personne devrait être désignée prochainement pour reprendre ce dossier. La Mairie propose d'organiser une réunion de travail avec la Métropole d'ici la fin de l'année en y associant les représentants des parents d'élèves, afin de faire un point précis sur la situation et d'examiner les actions complémentaires envisageables.

Les représentants des parents d'élèves seront informés de la date de cette réunion dès qu'elle sera arrêtée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h29.
Le prochain conseil d'école est fixé au 26/03/2026.

Le directeur
M. DEYNES

Le secrétaire de séance
Mme REYNAUD, représentante des parents
d'élèves